

GOUVERNANCE DES ESPACES VERTS DE LOISIRS A OUAGADOUGOU : DETENTE ET PSYCHOSE DANS UN CONTEXTE DE CRISE SECURITAIRE.

Gouriymba OUEDRAOGO¹

*Doctorant en Sociologie des Loisirs / Université Joseph KI ZERBO /
Ouagadougou/Burkina Faso / Laboratoire LASME
gouryjeano82@gmail.com*

Omar Koudougou BAMOGO²

*Doctorant en Géographie des loisirs / Université Joseph KI
ZERBO/Ouagadougou/Burkina Faso/ Laboratoire LDES
omar.k.bamogo@gmail.com*

Amadou OUATTARA³

*Doctorant en Management des organisations / Université Joseph KI ZERBO /
Ouagadougou/Burkina Faso / Laboratoire LASME
amadoused@gmail.com.*

Résumé

Au Burkina Faso, la promotion du loisir et l'encadrement de sa pratique sont devenus des préoccupations pour l'État burkinabè depuis 1984 lorsqu'il a été créé pour la première fois un Ministère plein avec pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique gouvernementale en matière de loisirs. Poursuivant l'atteinte de cette mission, l'État a procédé à la création de la Direction Générale des loisirs en 2006. L'État s'est donc engagé à faire des loisirs un instrument fiable de l'amélioration de la qualité de vie des populations.

Malgré les différentes élaborations des instruments juridiques et des documents politiques et de réformes institutionnelles, la pratique des loisirs reste peu organisée sur l'ensemble du territoire national. Les textes juridiques régissant l'organisation du domaine sont insuffisants, surtout ceux fixant les conditions d'aménagement et de pratique de loisirs dans les espaces de détente. Dans ces conditions, les espaces de loisirs à Ouagadougou sont devenus des cadres propices à une psychose sécuritaire permanente.

En formulant l'hypothèse que les conditions d'existence des espaces de loisirs à Ouagadougou sont favorables à l'aggravation du phénomène d'insécurité, des recherches ont été effectuées sur un échantillon de douze espaces verts de loisirs de la ville de Ouagadougou. Pour ce faire, 64 entretiens ont été faits avec les responsables des services techniques des sports et loisirs, d'organismes non gouvernementaux, d'associations féminines, et avec des chefs coutumiers et religieux. Outre, les guides d'entretien, un questionnaire a été adressé à 120 usagers des espaces de loisirs.

Des résultats auxquels nous sommes parvenus, il ressort qu'il existe des failles techniques et organisationnelles dans l'aménagement et l'exploitation des espaces verts de loisirs. Cette situation provoque une multitude de risques sécuritaires en lien avec ces espaces de loisirs à Ouagadougou aussi bien pour les usagers, les riverains que pour la société en général.

Mots clés : *Burkina Faso, Ouagadougou, espaces verts de loisirs, détente, insécurité.*

Summary

In Burkina Faso, the promotion of leisure and the supervision of its practice have become concerns for the Burkinabe State since 1984 when a full Ministry was created for the first time with the mission of ensuring the implementation and monitoring of government policy in the area of leisure. Pursuing the achievement of this mission, the State proceeded to the creation of the General Directorate of Recreation in 2006. The State is therefore committed to making leisure a reliable instrument for improving the quality of life of populations.

Despite the various elaborations of legal instruments and political documents and institutional reforms, the practice of leisure remains poorly organized throughout the national territory. The legal texts governing the organization of the estate are insufficient, especially those setting the conditions for the development and practice of leisure in the relaxation areas. Under these conditions, leisure spaces in Ouagadougou have become settings conducive to a permanent security psychosis.

By formulating the hypothesis that the conditions of existence of leisure spaces in Ouagadougou are favorable to the aggravation of the phenomenon of insecurity, research was carried out on a sample of twelve green leisure spaces in the city of Ouagadougou. To do this, 64 interviews were conducted with managers of sports and leisure technical services, non-governmental organizations, women's associations, and with customary and religious leaders. In addition to the interview guides, a questionnaire was sent to 120 users of leisure areas.

From the results we have obtained, it appears that there are technical and organizational flaws in the development and operation of green leisure spaces. This situation causes a multitude of security risks in connection with these leisure spaces in Ouagadougou both for users, local residents and for society in general.

Keywords: *Burkina Faso, Ouagadougou, green leisure spaces, relaxation, insecurity.*

Introduction

Les milieux urbains rassemblent, aujourd'hui, une grande partie de la population mondiale. Cette concentration de la population dans les villes ne cesse de croître à un rythme très rapide (Richard et Laurent, 2015). Ces villes connaissent un foisonnement d'espaces publics et de pratiques qui font leur particularité. Des places et boulevards en passant par des terrains de jeux pour enfants et surtout des jardins communautaires pour la détente, l'espace public façonne l'image de la ville (ONU HABITAT, 2020). Ces jardins de détente (les espaces verts de loisirs), occupent une place importante dans la vie urbaine. La littérature dédiée à ces espaces verts est large et concerne de nombreuses disciplines comme les sciences de la vie, de l'environnement, les sciences sociales, de l'urbanisme, de l'aménagement, la Géographie etc. (Marion, 2020). Pour bon nombre, l'image d'un espace vert est immédiatement associée aux grands ensembles vides urbains (Certu, 2001). Mais quelle que soit la considération, tous restent unanimes que le rôle des espaces verts en ville est indéniable. Qu'il s'agisse de « parcs, de jardins, d'aires de loisirs et de

sport, de sentiers, de rives ou de simples accotements végétalisés, les espaces de verdure s'accompagnent d'une multitude de bienfaits pour les populations citadines, pour le développement durable et pour l'économie locale » (l'Union Nationale des Entreprises du Paysage de France, 2016). En fait, les espaces verts de loisir constituent, une « plus-value » qui contribue à créer le devenir collectif et distinctif d'une communauté en favorisant la participation du citoyen. Ils sont un cadre privilégié de consommation, d'expression et de création d'emplois en permettant de mettre l'accent sur le capital humain, sur le développement social et économique.

Cependant, la présence de ces espaces verts de loisirs en ville peut constituer un véritable cauchemar pour les citadins si leur gouvernance comporte des failles qui ne permettent pas de prendre en compte efficacement la question sécuritaire. En fait, dans leur évolution, les espaces publics urbains à l'image des espaces verts de loisirs subissent des transformations fâcheuses qui ne sont pas sans préjudices sur le bien-être des citadins (Cui & Walsh, 2015 ; Skogan, 2015 ; Wilson & Spelman, 1993 ; Kelling, 1982).

Dans la ville de Ouagadougou, plusieurs espaces verts sont y aménagés avec de nombreux acteurs impliqués dans leur gouvernance. Mais, l'aspect sécuritaire autour de ces espaces de loisirs fait l'objet de peu d'attention de la part des pouvoirs et de réflexions scientifiques exposant ainsi ces espaces à la vulnérabilité sécuritaire. Cela nous a amené à formuler l'interrogation centrale, à savoir quelles sont les pratiques de loisirs dans les espaces verts, leurs modes de gouvernance dans la ville de Ouagadougou et les formes d'insécurité inhérentes?

Notre contribution est de faire ressortir les différentes pratiques de loisirs dans les espaces verts, les mécanismes de leur gouvernance, les facteurs favorables à l'insécurité et les formes d'insécurité en lien avec ces espaces de loisirs.

1. Cadres géographique et méthodologique

1.1. Cadre géographique

La ville de Ouagadougou est située en plein cœur du Burkina Faso. Elle se trouve dans la région du centre et en est le chef-lieu. C'est aussi la première ville du point de vue administratif, économique et démographique du pays. Au regard de cette centralité, la ville de Ouagadougou constitue un pôle d'attraction et de diffusion des modes de consommation dans divers

domaines comme celui des loisirs et par conséquent enregistre le grand nombre d'espaces de loisirs.

1.2. Méthodologie

Cette étude est de nature analytique. Elle est de type quantitatif et qualitatif. La collecte des données a nécessité l'utilisation d'un navigateur Global Positioning System (GPS). Il a servi à la géolocalisation des espaces d'enquête afin de réaliser la carte à cet effet (carte 1). L'étude a concerné l'ensemble des douze arrondissements de Ouagadougou et dans chacun d'eux, c'est l'espace vert de loisirs le plus fréquenté par la population qui a été privilégié pour y mener les enquêtes.

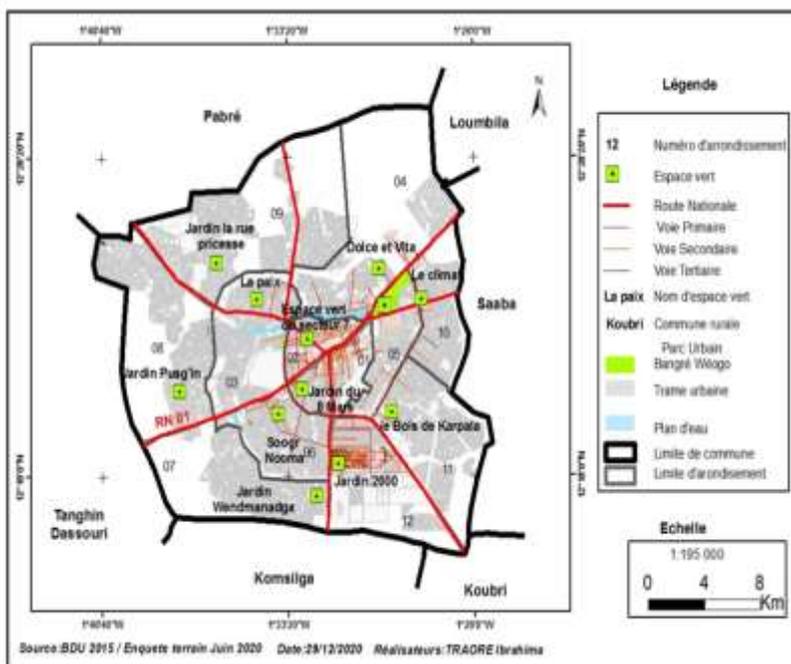
L'emploi du questionnaire a été privilégié pour la collecte des informations auprès des utilisateurs des espaces de loisirs. 120 d'entre eux ont été interrogés à raison de 10 par espace. L'utilisation des guides d'entretien a concerné les gérants des espaces de loisirs, les responsables des serveurs, les riverains, les responsables de la Direction Générale des Loisirs (DGL), de la Direction des Aménagements Paysagers et de la Gestion des Parcs (DAPGP), de la Direction des Aménagements Paysagers et de l'Ecologie Urbaine (DAPEU) et de la Direction de l'Observation de la Ville (un démembrement de la Direction Générale de la Police Municipale de Ouagadougou). Les entretiens semi-directifs organisés à cet effet ont concerné 3 gérants d'espaces, 3 responsables des serveurs, 12 riverains, soit un riverain autour de chaque espace, un responsable de la DGL (le Directeur de la Formation, de la Réglementation et du Suivi des Structures de Loisir (DFRSL), le Directeur des Aménagements Paysagers et de la Gestion des Parcs de la commune de Ouagadougou, le Directeur des Aménagements Paysagers et de l'Ecologie Urbaine et le Directeur de l'Observatoire de la Ville. C'est donc au total, 142 personnes qui ont été enquêtées, soit 120 choisies accidentellement et 22 par choix raisonné.

Aussi, un appareil photo a été utilisé pour des prises de vues afin d'illustrer certaines réalités portant sur les espaces verts de loisirs dans la ville de Ouagadougou.

Les données récoltées sur le terrain ont été complétées par une revue documentaire portant sur les loisirs, les espaces de loisirs, le fonctionnement des espaces de loisirs et la sécurité en milieu urbain. Le constat a montré la rareté de la documentation relative au fonctionnement des espaces de loisirs au Burkina Faso, pourtant riche pour le monde occidental (notamment en Europe et au Canada).

En termes d'approche scientifique, c'est l'approche interdisciplinaire qui a été privilégiée. Ainsi, il a été convoqué d'abord l'approche géographique pour mieux comprendre les espaces de loisirs, l'approche sociologique pour comprendre l'importance que les utilisateurs accordent aux loisirs et à leur pratique et enfin une approche managériale pour une meilleure gouvernance de ces espaces de loisirs. Ces trois approches ont été renforcées par des notions de la récréologie, cette science qui s'occupe de l'étude des loisirs. L'utilisation de ces notions a permis, d'analyser les modalités et caractéristiques de fréquentation de ces espaces de loisirs.

Carte 1 : Localisation des sites de recherche



2. Résultats

2.1. Espaces verts de loisirs et offre en détente à Ouagadougou

2.1.1. La situation des espaces verts de loisirs à Ouagadougou

En fonction de leur statut, deux formes d'espaces verts de loisirs ont été identifiés. Il s'agit des espaces publics et des espaces privés (tableau I).

Tableau I : situation des espaces enquêtés

Arrondissements	Secteurs	Statut	Nom
A1	Secteur n°2	Privé	Jardin du 08 mars
A2	Secteur 7	Public	Espace vert du secteur 7
A3	Secteur 16	Public	Espace vert la paix
A4	Secteur 17	Privé	Espace Dolce et Vita
A5	Secteur 21	Public	PUBW
A6	Secteur 27	Privé	Espace Soogr-Nooma
A7	Secteur 30	Privé	Jardin Wendmanagda II
A8	Secteur 35	Privé	Jardin Pusg'In
A9	Secteur 30	Privé	Jardin la « Rue princesse »
A10	Secteur 42	Privé	Espace vert le « climat »
A11	Secteur 51	Privé	Espace vert le « bois de Karpala »
A12	Secteur 52	Public	Jardin Ouaga 2000

Source : enquêtes de terrain, 2020

Sur les douze espaces concernés, quatre relèvent du public contre huit du privé. Cela se justifie par le faible nombre¹ d'espaces aménagés par le secteur public dans la ville de Ouagadougou. Cependant, selon les autorités communales, quel que soit le statut de l'espace, la mairie a un regard sur son fonctionnement à travers un cahier des charges.

Par ailleurs, en fonction de leur état, trois groupes d'espaces verts ont été identifiés à travers l'étude. Il s'agit des espaces verts informels, formels et non aménagés répartis sur l'ensemble de la ville (tableau II).

¹ Sur cinquante-sept (57) espaces formellement aménagés, vingt (20) relèvent de l'aménagement de la mairie et ses partenaires dont cinq (05) sont fermés sur décision du conseil municipal.

Tableau II : La répartition des espaces verts en fonction de leur état par arrondissement

Arrondissement	Nature			Total
	Espaces verts informels	Espaces verts formels	Espaces verts non aménagés	
A1	21	05	34	60
A2	07	07	07	21
A3	40	08	39	87
A4	54	12	76	142
A5	42	05	67	114
A6	53	03	33	89
A7	24	01	41	66
A8	01	00	20	21
A9	24	00	86	110
A10	62	07	52	121
A11	43	08	52	103
A12	40	01	50	91
Total	411	57	557	1025

Source : CO/DPPE/SSIU², 2019

Il ressort de l'étude que sur 1025 espaces verts planifiés dans la commune de Ouagadougou, 468 espaces, soit 45,65% ont pu être aménagés dont seulement 57, soit 18,66% le sont légalement. De ce fait, 81,34 % des espaces verts aménagés dans la commune le sont illégalement, donc anarchiquement occupés. Ainsi, en considérant la nature de l'aménagement des espaces verts à des fins de détente, deux types d'espaces de loisirs se dégagent. Ce sont :

- **les espaces verts formels.** Ils sont très peu nombreux à Ouagadougou. Ils concernent les espaces aménagés par la commune et ceux aménagés par des promoteurs privés qui ont obtenu au préalable une autorisation de la part des autorités compétentes pour mener leur action.
- **les espaces verts informels.** Ils sont les plus nombreux à Ouagadougou. Ce sont des espaces aménagés par des promoteurs privés

² Commune de Ouagadougou/Département de la Prospective, de la Planification et des Etudes/ Service des Statistiques et de l'Information Urbaine.

qui n'ont obtenu aucune autorisation de la part des autorités compétentes pour le faire.

2. Les raisons de la fréquentation des espaces de loisirs à Ouagadougou

Au vu des résultats, il ressort que les usagers des espaces verts de loisirs les fréquentent pour plusieurs raisons. Cependant, les trois principales motivations qui amènent les ouagalais à fréquenter les espaces de loisirs sont la rencontre des amis avec 65,00% de réponses, la recherche de la détente avec 61,70% et la tranquillité dans les espaces verts avec 50,00% des réponses (tableau III).

Tableau III: Les raisons de la fréquentation des espaces verts

Motivations	Nombre citations	de Fréquence en %
Diversité des offres	15	12,50
Recherche de la détente	74	61,70
Recherche de la santé	10	08,30
Rencontre des amis	78	65,00
Convivialité	19	15,80
Qualité des services	15	12,50
Facilité d'accès	14	11,70
Qualité d'aménagement des lieux	15	12,50
Sécurité	06	05,00
Proximité	15	12,50
Tranquillité	60	50,00
Autres	03	02,50
Total des enquêtés	120	-

Source : enquête de terrain, 2020

2.3. L'offre en loisirs dans les espaces verts

Les besoins des usagers des espaces verts sont variés. Pour satisfaire à ces besoins, les exploitants de ces espaces essaient de diversifier l'offre. Le tableau n°3 ci-dessous présente la situation des offres sollicitées par les clients de ces espaces de loisirs.

Tableau IV: Les offres sollicitées dans les espaces verts

Les offres	Nombre de citations	Fréquence en %
la musique	18	15,00
la boisson	38	31,66
les protéines animales	25	20,83
les mets	29	24,16
autres	10	8,33
Total des enquêtés	120	100

Source : enquêtes de terrain, 2020

Il ressort de ces données que l'offre la plus sollicitée par les usagers est la boisson avec 31,66% des réponses. Après la boisson, viennent les mets (24,16 %), surtout les mets africains dont les plus sollicités sont le « mouy kalogo » (le riz aux soumbala) et le « goonré ». Puis, les protéines animales (la viande et le poisson) avec 20,83% constituées notamment du poulet au « rabilé » (le poulet à la levure), du poulet au « sinmooré » (le poulet grillé à la braise) et du poisson à la braise. A cela s'ajoutent la contemplation, les randonnées et autres offres dans les grands espaces, notamment dans le Parc Urbain « Bangr-Weoogo » avec un taux de 8,33%.

2.4. L'accès aux espaces verts de loisirs

L'accès aux espaces verts est défini par l'arrêté portant cahier des charges relatif à la concession et l'exploitation des espaces verts dans la commune de Ouagadougou aux fins de loisirs. L'article 11 de l'arrêté indique que l'accès est libre. Cependant, l'article 12 mentionne que « pour la sécurité intérieure, l'accès sera interdit aux handicapés mentaux, aux personnes en état d'ivresse ou à toute autre personne dont la moralité sera jugée douteuse ». Par ailleurs, l'article 13 donne les heures d'ouverture et de fermeture:

- Les jours non fériés, l'heure d'ouverture est fixée à 6 heures et la fermeture à 24 heures ;
- Les week-ends, l'ouverture est fixée à 6 heures et celle de la fermeture à 2 heures du matin.

2.5. Les moments et formes de fréquentation des espaces de loisirs

Les résultats des questionnaires nous ont permis de savoir que le moment le plus utilisé pour la fréquentation des espaces de loisirs à Ouagadougou est bien les après-midis et la période la plus utilisée est le week-end. Les nuits, les midis et les matins sont les moins utilisés dans la fréquentation des espaces de loisirs. Les congés et les vacances sont également utilisés, mais à des proportions moins importantes que les week-ends.

En ce qui concerne les formes de fréquentation, la principale forme est celle effectuée en groupe. Outre, cette forme avec des amis, nous avons celle en famille, en individuel et en duo.

2.6. Gouvernance des espaces verts de loisirs et la question sécuritaire

2.6.1. La gouvernance des espaces verts de loisirs à Ouagadougou

2.6.1.1. Eléments techniques d'aménagement des espaces verts de loisirs

À travers les entretiens réalisés avec le responsable de la DAPEU, les principaux éléments techniques d'un espace vert de loisirs sont :

- ✓ les pelouses;
- ✓ les haies vives;
- ✓ les bordures de gazon ;
- ✓ les parterres;
- ✓ les arbustes d'ornement;
- ✓ les allées;
- ✓ l'éclairage ;
- ✓ le bâti (paillotes, boutique de service, toilettes)
- ✓ un espace de jeux.

Cependant, dans son aménagement, l'espace végétalisé doit occuper au moins 70% de la superficie totale aménagée selon les normes standard.

2.6.1.2. Acteurs de la gouvernance des espaces de loisirs

• La Mairie de Ouagadougou

La mairie de Ouagadougou intervient de plusieurs façons dans la gestion des espaces de loisirs. Son action est surtout de s'assurer du respect de la propreté, du bon entretien des infrastructures, de la sécurité et du recouvrement. En retour, la mairie perçoit des frais de location et des

taxes d'exploitation de ces espaces ce qui constitue une source de revenus non négligeable pour la commune.

Pour ce faire, la mairie de Ouagadougou intervient à travers plusieurs structures autour des espaces de loisirs avec chacune des missions précises.

- ✓ la Direction des Aménagements Paysagers et de la Gestion des Parcs. Ses missions sont de :

veiller sur l'aménagement des espaces verts ;

veiller sur l'entretien des espaces verts à travers des sorties de contrôle sur le terrain et le largage des arbres;

lutter contre la divagation des animaux ;

organiser des campagnes de reboisement.

- ✓ la Police Municipale et nationale. Ses missions sont :

d'assurer l'accompagnement sécuritaire autour des espaces de loisirs ;

de contribuer au respect de la réglementation en vigueur autour des espaces de loisirs.

- ✓ Le Service d'hygiène qui a pour missions essentielles de s'assurer du respect des conditions d'hygiène dans les espaces de loisirs et de participer à leur désinfection.

- ✓ La Direction de l'Assiette Fiscale Communale qui a pour principales missions de s'assurer des recouvrements des taxes sur l'exploitation et de frais de location³ des espaces verts de loisirs.

- ***La Direction Générale des loisirs (DGL)***

Dans la gestion des espaces dédiés aux loisirs, la DGL devrait jouer un rôle important en mettant en place un mécanisme de suivi-évaluation afin de suivre les conditions d'existence de ces espaces. Pour y arriver, des textes encadrant les différents segments des loisirs devraient être élaborés pour servir de base, les agents de cette direction devraient avoir pour attributions, entre autres le suivi et la capitalisation des espaces et des activités de loisirs. Malheureusement, la DGL ne dispose ni de texte juridique en la matière et mieux, selon les termes du Répertoire Interministériel des Métiers, aucune attribution en matière de gouvernance de loisirs n'est dévolue aux agents du Ministère en charge des loisirs (sauf « animer les activités du sport pour tous⁴ »). Pour toutes ces raisons, la DGL ne dispose d'aucun mécanisme de gestion efficace des espaces de loisirs.

³ Des jardins aménagés par la commune

⁴ Jusqu'à présent les activités de sports pour tous sont gérées par la Direction Générale des Sport.

2.6.2. La question sécuritaire et espaces de loisirs

- **Facteurs favorables à l'insécurité en lien avec les espaces de loisirs**

Pour mieux apprécier les conditions d'existence des espaces verts de loisirs en rapport avec la question sécuritaire, il est important de saisir les imperfections liées à leur gouvernance. Pour comprendre cela, les utilisateurs de ces espaces ont été interrogés sur d'éventuelles insuffisances y relatives. Le tableau V ci-dessous fait le point de ces insuffisances.

Tableau V : Les facteurs favorisant l'insécurité dans les espaces de loisirs

Indicateurs	Nombre de citations	Fréquence en %
Une absence de toilettes	11	9,16
Une insuffisance de l'éclairage	16	13,33
Un manque de dispositif de sécurité	22	18,33
Trop de bruits	4	3,33
Manque d'espace pour enfants	36	30,00
Manque de propreté	20	16,66
Les odeurs	6	5,00
Autres	5	4,16
Total	120	

Source : enquêtes de terrain, 2020

Il ressort que la principale insuffisance dans l'aménagement des espaces verts est la non intégration des espaces de jeux pour les enfants dans les plans d'aménagement. Cette situation a recueilli un taux de 30,00%. Viennent ensuite le manque de dispositifs de sécurité avec 18,33% des réponses, le manque de propreté avec 16,66 %, l'insuffisance d'éclairage et l'absence de toilettes viennent respectivement avec les taux de 13,33 et 9,16%.

- **Les formes d'insécurité en lien avec les espaces verts de loisirs à Ouagadougou**

Plusieurs formes d'insécurité liées aux espaces de loisirs ont pu être identifiées à travers cette étude.

➤ **L'insécurité sanitaire**

Cette insécurité est liée à la pollution de l'environnement dans les espaces de loisirs. En effet, les espaces de loisirs sont des sources de pollution de l'environnement à cause des ordures déversées. Cela se traduit par le fait que les abords de certains espaces verts de loisirs, on y trouve des poubelles à ciel ouvert exposant ainsi les populations à plusieurs risques de maladies. Ce sont également des espaces sur lesquels, l'on rencontre des déchets plastiques, des capsules de bouteilles, des tisons de bouteilles pouvant nuire à la sécurité des enfants, notamment les blessures de tout genre.

➤ **L'insécurité psychique**

Cette insécurité elle liée aux nuisances sonores. Elle s'attaque surtout aux personnes âgées et/ou malades. En effet dans de nombreux espaces de loisirs, la musique est jouée jusqu'à des heures très tardives constituant ainsi des véritables casse-têtes pour les riverains qui ont mentionné cela u cours de notre entretien.

➤ **L'insécurité morale**

Elle est le fait des prostituées qui se livrent aux actes de racolage sur les clients des espaces de loisirs. Ce constat est fait par les riverains qui l'ont signifié au cours de notre entretien, les usagers des espaces de loisirs en ont aussi mentionné dans leurs réponses.

➤ **Les accidents de la circulation et les violences conjugales**

Ces types d'insécurité en rapport avec les espaces de loisirs sont liés à l'alcoolisme. En effet, la pratique des loisirs est essentielle pour l'épanouissement de l'être humain, mais celle-ci doit respecter certaines conditions. Lorsqu'il y a abus de pratique cela entraîne nécessairement des méfaits sur l'individu (sur sa santé physique et voire mentale) et sur la société dans laquelle il vit. À Ouagadougou, selon les résultats des enquêtes auprès des riverains et des entretiens réalisés auprès des gérants, l'alcoolisme est très développé dans les espaces de loisirs, notamment dans les espaces verts qui se comportent comme des « maquis ». Cet abus d'alcool est source de nombreux accidents de circulation, très souvent mortels et des violences conjugales.

➤ **Les agressions à mains armées et les violences physiques**

L'enceinte des espaces de loisirs et leurs alentours sont des lieux où se développent des formes de délinquance. Cette délinquance est caractérisée par la consommation des stupéfiants, des agressions à mains

armées, des bagarres, des viols et des actes sexuels à ciel ouvert. Ces comportements sont observés et mentionnés par les enquêtés et confirmés par les données de la Direction de l'Observatoire de la ville (tableau. En effet, profitant de l'espace libre et de la pénombre (très peu d'espaces ont de l'éclairage suffisant) dans les alentours des espaces verts aux heures pendant lesquelles les taux de fréquentation baissent, des personnes malveillantes se livrent à ces actes. Aussi, ces types de comportements sont-ils observés dans le Parc Urbain « Bangr-Weoogo ». De même, les espaces verts de loisirs fermés deviennent des nids de bandits, notamment pour les riverains. À Ouagadougou, plusieurs jardins appartenant à la commune ont été fermés par les autorités communales sans prendre des mesures pour les entretenir et les sécuriser. À ceux-là s'ajoutent les attaques terroristes. En effet, depuis 2016, la psychose règne à Ouagadougou du fait des actes terroristes. En fait, les attentats de Ouagadougou du 15 janvier 2016 ont fait au moins 30 morts et une trentaine de blessés. En rappel, le 16 janvier 2016, des hommes armés ont attaqué des espaces de loisirs dans le centre de Ouagadougou à savoir le bar *Taxi Brousse*, le restaurant le *Cappuccino* et l'hôtel *Splendid*. Ces lieux de loisirs sont fréquentés principalement par des étrangers. La ville est de nouveau frappée par le terrorisme dans la nuit du 13 au 14 août 2017 qui a ciblé cette fois-ci un autre espace de loisirs à savoir le café restaurant *Istanbul* situé à 200 m du *Cappuccino* et a fait 20 morts dont dix-huit civils et les deux assaillants, puis un troisième attentat perpétré le 2 mars 2018. Tous ces événements ont donné un coup de frein au secteur des loisirs à Ouagadougou. Le tableau n°5 ci-dessous fait le point des actes d'insécurité relevés par la Direction de l'Observatoire de la Ville de Ouagadougou.

Tableau VI : les actes d'insécurité autour des espaces de loisirs

Types de crimes	Récurrence
Vols d'engins,	Forte
Racolage	Moyenne
Agressions sexuelles	Forte
Agressions à mains armées	Forte
Violence physique	Forte
Vol à l'arraché,	Faible
Pikpoket 5,	Faible
Consommation de stupéfiants	Forte

Source : DGPM/Direction de l'Observatoire de la ville, 2021

Ces données mettent en exergue les actes d'insécurité autour des espaces de détente à Ouagadougou.

3. Discussions

Dans la planification des espaces publics urbains à Ouagadougou, beaucoup d'espaces verts sont réservés pour l'aménagement d'espaces de détente. Cette volonté répond à l'esprit de « ville habitable » décrite par l'ONU HABITAT (2020) comme étant des villes oxygénées par la végétation. Parmi ces espaces réservés, très peu ont été légalement aménagés et beaucoup sont anarchiquement exploités dans la ville de Ouagadougou. Malgré cela, les Ouagalais fréquentent ces espaces pour leurs loisirs et trois principales motivations sont à la base de ces fréquentations. Ce sont la rencontre des amis, la recherche de la détente et la tranquillité. A elles, s'ajoutent la convivialité, la diversité des offres, la qualité des services, la qualité de l'aménagement des lieux, la proximité, la facilité d'accès à l'espace et la recherche de la santé (la lutte contre le stress). Ces bienfaits des espaces verts ont d'ailleurs été soulignés par l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage de la France (2016). Cette structure explique que « *les espaces verts favorisent la santé des habitants en apaisant le stress et en encourageant les activités physiques. Lieux de rencontres, les parcs, jardins et aires de loisirs renforcent le sentiment d'appartenance aux quartiers, et plus largement à la communauté* ». En outre, les après-midis, les nuits et les

5 Une forme de vol qui consiste à subtiliser des objets que la victime porte sur elle, notamment dans ses poches, sans éveiller l'attention de cette victime.

week-ends sont les plus utilisés par la population pour fréquenter ces espaces de loisirs. Cela traduit le fait que la majorité des usagers utilisent leurs temps libres pour s'adonner aux loisirs et son ainsi en harmonie avec la notion du « temps de loisirs » dans le domaine de la consommation des loisirs. En effet, pour Huet et Saez (2002), la notion de loisir est *« entendue comme toute activité humaine non nécessairement productive, mais socialement contributive et expressive, et désigne cette forte progression des temps disponibles pour toutes les formes d'activités inégalement réparties dont les personnes disposent en dehors du temps de travail, de manière subie (chômage) ou choisie »*.

Cependant, les espaces verts de loisirs à Ouagadougou, trainent avec beaucoup de facteurs favorables à l'insécurité qui se manifeste sous plusieurs formes. Ce sont les risques sanitaires, les traumatismes sonores, les violences conjugales et les accidents de la circulation du fait de l'abus de l'alcool. Ces résultats sur les méfaits de l'alcoolisme à Ouagadougou ne sont pas isolés car corroborés par les données du ministère de la santé de la France (2008) qui indiquent qu'en France *« durant les neuf premiers mois de l'année 2006, il y a eu 113 homicides entre partenaires et l'alcool était présent lors du quart de ces faits, mais aussi dans 83% des cas, la victime était une femme »*. À cela s'ajoute le phénomène de la prostitution assez répandu autour des espaces de loisirs à Ouagadougou et ce malgré la lutte contre la dépravation des mœurs. En fait, les forces de l'ordre en appui aux structures de répression des comportements déviants tentent de lutter contre cette activité qui compte au nombre des commerces de l'ombre dans les villes africaines (Kemayou, Tadjuidje et Madiba, 2011). À Ouagadougou, le phénomène de la prostitution est très développé et intimement lié aux questions de loisirs. Il se développe mieux autour des espaces de loisirs car, la mauvaise compréhension des loisirs fait que le sexe est aussi utilisé comme un « produit de loisirs » par bon nombre d'utilisateurs des espaces de loisirs. Ainsi, les alentours de ces espaces sont utilisés par les prostituées qui attendent d'éventuels clients. Ces risques d'insécurité liés aux espaces verts de loisirs à Ouagadougou sont tributaires des insuffisances dans la gouvernance de ces espaces. Il s'agit de la faible rigueur dans l'aménagement des espaces de loisirs (insuffisance de l'éclairage, absence de dispositifs de sécurité, etc.). Ces insuffisances dans l'aménagement des espaces de loisirs ont d'ailleurs été évoquées par un certain nombre d'auteurs (Ouedraogo, 2018 ; Bamogo, 2017 ; Dakissaga, 2006) qui ont indexé la faible prise en compte des aspects sécuritaires dans l'aménagement et le suivi des espaces de loisirs aussi bien de par la municipalité, l'Etat central que par les consommateurs. Ainsi, en situation de défaillance de la gouvernance des

espaces de loisirs, ils deviennent dangereux pour la population. C'est cela qui a amené André (1973) à affirmer que « *les loisirs vont s'abattre sur l'homme non préparé comme une peste morale. Notre civilisation doit faire face à trois dangers graves : la guerre nucléaire, la surpopulation et le loisir* ».

4. Stratégies de gestion

Pour faire face à cette insécurité en lien avec les espaces de loisirs à Ouagadougou, deux principales solutions se dégagent :

- la réadaptation des aménagements des espaces verts de loisirs pour tenir compte de l'insécurité. Il s'agit d'opérer des aménagements comportant une clôture surmontée d'une grille avec des entrées constamment surveillées par un dispositif de sécurité ;
- la mise en place de comités de gestion des espaces de loisirs. Ces comités constituent des cellules de veille de proximité capables d'alerter les autorités en cas de constatation de comportements déviants.

Conclusion

Aux termes de cette étude, il ressort que plusieurs raisons amènent les Ouagalais à fréquenter les espaces de loisirs, notamment la rencontre des amis, la recherche de la détente et la tranquillité. De même, nombreux sont des acteurs au premier rang desquels se trouve la mairie qui sont impliqués dans la gouvernance des espaces verts de loisirs à Ouagadougou. Malheureusement, beaucoup d'insuffisances comme l'absence d'éclairage, de dispositif sécuritaire sont constatées dans l'aménagement de ces espaces, les exposant ainsi à diverses formes d'insécurité inhérente. Il convient donc de revoir la gouvernance des espaces de loisirs afin d'optimiser leur apport au développement socioéconomique dans la ville de Ouagadougou.

Bibliographie

André Malraux (1973), « *Une vie dans le siècle*, Paris, Seuil, 448 pages ».

André Torre (2015), « *Théorie du développement territorial* » in Géographie Économie Société,

10.3166/pages.17.https://www.researchgate.net/publication/28472290
0. Consulté le 10/02/2020.

André Torre (2006), « *Loisir : droits et obligations universels* ». Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir – Volume 4 Numéro 4 2006
<http://oql.uqtr.ca>. Consulté le 16/05/2020.

Bamogo Koudougou Omar (2017), « *Impact social de l'aménagement des espaces de loisirs dans l'arrondissement 3 de la ville de Ouagadougou : le cas des espaces verts et de loisirs sportifs* ». Mémoire de Master de Recherche en Géographie, Université de Ouagadougou, 74 pages.

Bamogo Koudougou Omar (2013), « *Impact des loisirs sportifs sur la santé de la population : cas des agents de la fonction publique de la ville de Ouagadougou* ». Mémoire de maîtrise en Géographie, Université de Ouagadougou, 74 pages.

Bernard Claude (1966), « *Dimanche et Lundi* ». Paris, Denoël, 238 pages.

Barbier Bernard (1983), « *La géographie des loisirs urbains et péri-urbains* ». In: Norois, n°120. pp.591596;doi:<https://doi.org/10.3406/noroi.1983.4158>https://www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_1983_num_120_1_4158. Consulté le 26/06/2020.

Bougé Félix (2009), « *Projet de Fin d'Etudes : Caractérisation des espaces verts publics en fonction de leur place dans le gradient urbain – rural* ». Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, 86 pages.

Lemonde.fr (2016), « *Burkina Faso : au moins vingt morts dans l'attaque terroriste d'AQMI à Ouagadougou* ». https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/01/15/burkina-faso-coups-de-feu-dans-un-hotel-de-ouagadougou_4848340_3212.html). Consulté le 10/01/2020.

Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions publiques (CERTU) (2001), « *Document cadre sur les recommandations pour les aménagements cyclables* ». Collection -Références, Paris, 376 pages.

Chantal Blanc-Pamard (1992), « *Dynamique des systèmes agraires; la santé en société: regards et remèdes* ». Collection colloques et séminaires, Paris, 302 pages.

Commune de Ouagadougou (1999), « *Arrêté n°99-039/MATS/PKAD/CO/ portant cahier des charges relatif à la concession et à l'exploitation des espaces verts dans la commune de Ouagadougou* ».

Conombo Géneviève (2008), « *L'aménagement des espaces verts dans la ville de Ouagadougou : naissance, évolution, et structuration de l'espace urbain* ». Mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 114 pages.

Dakissaga Pierre Claver (2006), « *Requalification des espaces verts en espaces qualitatifs de loisirs* ». Mémoire de fin de formation en architecture et en urbanisme, l'École inter-états d'Architecture et d'Urbanisme de Lomé, 192 pages.

David Albert (1996), « *L'aide à la décision entre outils et organisation* », *Entreprises et Histoire*, 13, 9-26.

Désy Jean, Tremblay Gilles (2013), « *Quels rôles pour les espaces verts et la forêt dans la ville de demain ?* ». Dans GAGNON, C. (Éd). *Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable*, [En ligne] <http://www.demarchesterritorialesdedeveloppementdurable.org/forets-urbaines/>. consultée le 30/02/2020.

Direction Générale de la Police Municipale de Ouagadougou (2014), « Synthèse du rapport sur la situation des débits de boissons et des occupations de l'espace public dans la Commune de Ouagadougou », 13 pages.

Huet Armel, Saez Guy « 2002, « *Le règne des loisirs* », Paris, Aube, 235 pages

Ministère des Sports et des Loisirs (2017), « Document Cadre de la Politique Nationale des Sports et des Loisirs », 57 pages.

ONUHABITAT. 2020. Accès aux espaces publics pour tous [https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/07/module de format ion indicateur](https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/07/module_de_format ion_indicateur).

Ouedraogo Gouriyamba (2018), « *Les activités de loisir au Parc Urbain BANGR-WEEOGO de Ouagadougou (PUBWO) : réalités, contraintes et perspectives*. Mémoire de master recherche en sciences et techniques des activités socio-éducatives, Université Abomey Calavi.

Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (France). 2008. Liens entre alcool et violence. Conférence de presse du 19 septembre 2008.

NAKOULMA Goma .A et YARGA Hahadoudouga (2015), « *Tourisme, facteur d'intégration sous régionale : cas du parc W (Bénin, Burkina Faso et Niger)* ». *Science et Technique, Revue Lettres, Sciences sociales et humaines*, vol. n°1, pp.67-78.

Ricard R. et Laurent S. (2015), « *Les espaces urbains : un système complexe de territoires d'expériences pour la conservation de la biodiversité* ». Repéré sur <https://www.researchgate.net/publication/284726903>. Consulté le 10/10/2020.

SKOGAN Wesley (2015), "*Disorder and decline: The state of research*", *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 52, No.4, 464-485.

SPELMAN William (1993), "*Abandoned buildings: Magnets for crime?*", *Journal of Criminal Justice*", vol. 21, No.5,481-495.